

Lignes dédiées LEADER & Financement en réseau

Témoignage : Camille Matz, Pays Voironnais

Mise à jour : avril 2016

Du point de vue du frein identifié, quelle était la situation-problème pour les projets ou les porteurs de projets ?

Le principal frein que nous tentons de lever c'est le manque de trésorerie au démarrage des projets : on observe que pour assurer la réalisation des projets il faut cumuler le financement public avec un système d'avance (prêt bancaire).

Nous voyons des projets qui sortent du cadre et dont la seule porte d'entrée pour bénéficier de financements est le programme Leader. Par exemple, certains projets portés par des associations, ou par des citoyens qui n'ont pas de statut personne morale et portent le projet à titre personnel. L'affectation de la subvention aide le porteur de projet à boucler son plan de financement ce qui permet ensuite de débloquent des prêts bancaires en avance sur subvention.

Nous avons aussi vu le cas de créateurs d'entreprise pour lesquels le déblocage d'un prêt bancaire était soumis à l'attribution des subventions. Exemple : un restaurant utilisant des produits locaux, et une entreprise adaptée en pâtisserie : le plan de développement de l'entreprise n'était pas validé par la banque s'il n'y avait pas les subventions ... Nous avons fait des courriers permettant de sécuriser la banque.

Pour ces projets insolites (au sens du cadre de financement), nous avons travaillé avec des cofinanceurs qui étaient en capacité de créer une ligne de financement dédiée au cofinancement du programme Leader. L'agglo du voironnais et le CG38 ont créé des lignes spécifiques, très souples et avec une instruction unique et un paiement associé.

Nous avons identifié également un autre frein sur l'ingénierie d'accompagnement : les créateurs d'entreprises plus classiques se retrouvent « multi-accompagnés », la lisibilité n'est pas toujours simple pour eux.

Nous avons articulé notre action avec d'autres dispositifs de l'agglo, qui soutiennent les commerçants et les artisans (FISAC), ou l'accessibilité (CTTLA). Le but était de simplifier, d'avoir une seule porte d'entrée administrative pour les projets qui pouvaient émerger sur plusieurs dispositifs. Là on touche aussi au frein « lourdeurs administratives »...

<p>Pouvez-vous décrire la solution qui est en place actuellement, et/ou l'état d'avancement de la réflexion ?</p>	<p>L'agglomération et le Conseil général disposent de lignes spécifiques Leader, et nous travaillons en coordination avec des partenaires comme la MCAE et Initiative Pays Voironnais qui maîtrisent le monde bancaire, ce qui nous permet aussi de travailler différemment avec les banques.</p> <p>Concrètement, sur l'un des projets qui mobilisait des fonds du CG38 et du Leader, un prêt d'honneur a permis de faire le relais en attendant le versement de la subvention.</p> <p>En théorie, le montage bancaire est bouclé quand le projet arrive en comité Leader. Là, nous avons fait valider le dossier par le comité de sélection Leader en avance sur la base de mes explications (Camille). Puis nous avons fait un courrier à la banque en certifiant l'accord du comité Leader sur l'aide au projet. Cela a conforté l'octroi du prêt. Nous avons pu contourner les règles administratives pour que le projet se réalise. Et le fait que la MCAE connaisse bien le banquier a beaucoup joué.</p> <p>C'est arrivé sur plusieurs dossiers, pas toujours avec la même banque. On réagit au coup par coup.</p>
<p>Quelles solutions avez-vous écartées auparavant ?</p>	<p>Une avance de trésorerie par l'agglomération avait été évoquée mais cette solution ne s'est pas avérée possible.</p>
<p>Dans une posture de transfert de votre expérience, que diriez-vous des :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avantages et inconvénients de la solution que vous avez mise en place ? - étapes incontournables pour mettre en place cette solution ? 	<p>Nous voulons mieux structurer le lien aux banques et le lien à la plateforme d'initiative.</p> <p>Nous savons qu'il y a un inconvénient : on n'a pas résolu les lourdeurs et les délais de paiement. Une astuce consiste à échelonner les investissements du projet quand c'est possible.</p>
<p>A quels autres freins vous attaquez-vous en ce moment ?</p>	<p>Nous travaillons en permanence en réseau avec les collègues qui gèrent d'autres dispositifs publics (FISAC, CTTA, CDDRA, PSADER) pour simplifier l'accès aux bénéficiaires. L'ambition est qu'il y ait une seule porte d'entrée administrative, un seul dossier. Ou a minima une mutualisation des pièces du dossier.</p>

Contact :

Camille Matz

Chargée de mission Programme Leader - Agriculture, Forêt et Développement

Tel : 04 76 27 94 41

camille.matz@paysvoironnais.com



AUVERGNE – Rhône-Alpes



Cap Rural est cofinancé par l'Union européenne